

Attestation – Inscription Vide-Grenier Se déroulant le <u>dimanche 13 Avril 2025</u> de 9h à 17h dans la cour de l'école Herriot, rue du Docteur Peltier à Rochefort sur Mer

Organisateur: Association APE Les Loustiks d'Herriot **Adresse**: Rue du Docteur Peltier 17300 Rochefort

PERSONNE PHYSIQUE	
Je soussigné(e):	
Nom: Prénom:	
Nom : Prénom : Ville : Ville :	
Adresse :	
Code Postale :Ville :	
Tel / mobile : Adresse Mail :	
Titulaire de la pièce d'identité : N° :	
Délivrée le : par :	
N° immatriculation de mon véhicule :	
Déclare sur l'Honneur :	
□ de ne pas être commerçant(e)	
☐ de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de Commerce)	
🗖 de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)	
Fait à : Le :	
L'inscription au vide grenier implique l'acceptation de son « règlement intérieur » Signature :	
Ci-joint le règlement de€ pour un emplacement d'une longueur de mètres. □ avec table (L : 1m80)* (* dans la limite des disponibilités) □ sans table	
Règlement en espèces ou en chèque à l'ordre de «Les Loustiks d'Herriot». Règlement et attestation sont à déposer dans la boîte aux lettres du 132 bis rue Thiers à Rochefort ou à remettre à la trésorière de l'association à la sortie de l'école Herriot (16h15) les mardis et vendredis.	
Cette attestation sera remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.	
PERSONNE MORALE	=
Je soussigné(e) :	
Nom : Prénom :	
Représentant de la Société/Association/., (Raison sociale):	
N° de registre du commerce/des métiers :de	
dont le siège est au (adresse):	
ayant la fonction de :dans la personne morale.	
Adresse du représentant :	
Code Postale :Ville :	
Tel / mobile : Adresse Mail :	
Titulaire de la pièce d'identité : N° :	
Délivrée le : par :	
N° immatriculation de mon véhicule :	
☐ être soumis au régime de l'article L310-2 du Code de Commerce.	
 ☐ etre soums du régime de l'article 1310-2 du Code de Commerce. ☐ tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal) 	
Fait à : Le : Le :	
L'inscription au vide grenier implique l'acceptation de son « règlement intérieur » Signature :	
Ci-joint le règlement de€ pour un emplacement d'une longueur de mètres. □ avec table (L : 1m80)* (* dans la limite des disponibilités) □ sans table	
Règlement en espèces ou en chèque à l'ordre de «Les Loustiks d'Herriot». Règlement et attestation sont à déposer dans la boîte aux lettres du 132 bis rue Thiers à Rochefort ou à remettre à la trésorière de l'association à la sortie de l'école Herriot (16h15) les mardis et vendredis.	
Cette attestation sera remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.	